



Office de Tourisme de L'ORIENTE
Régie dotée de la seule autonomie
financière (SERVICE PUBLIC
ADMINISTRATIF)

DELIBERATION N°

2026-11-OT

DELIBERATION DU CONSEIL D'EXPLOITATION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200045162-20260613-2026-11-OT-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2026

SEANCE DU 13/06/26

L'an deux mille vingt-six et le treize juin à 17H00, les membres du Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme de L'ORIENTE se sont réunis en session ordinaire en nombre prescrit par la loi, à la MAISON DE LA NATURE, sur convocation du Président de la communauté de communes de L'ORIENTE, conformément aux statuts de la régie.

NOMBRE DE VOTANTS

POUR : 6

CONTRE : 0

NULS : 0

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 6

Ont pris part à la délibération :

Anthony ALESSANDRINI, Dominique LUCIANI, Claire GRISCELLI, Jean-Luc BIAGGIONI,
Corinne ANGELI, Severin MEDORI

Date de la convocation : 05/06/2026 **par courrier électronique**

OBJET : Avis sur le recours à des agents contractuels pour accroissement saisonnier d'activité au sein de l'Office de Tourisme de l'Orient

Conformément aux articles L. 2121-15 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Madame CORINNE ANGELI, membre du Conseil d'Exploitation, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose que l'activité de l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Orient connaît chaque année un accroissement saisonnier d'activité nécessitant le renforcement temporaire des effectifs affectés à l'accueil touristique.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23 2° ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;



Office de Tourisme de L'ORIENTE
Régie dotée de la seule autonomie
financière (SERVICE PUBLIC
ADMINISTRATIF)

DELIBERATION N°

2026-11-OT

DELIBERATION DU CONSEIL D'EXPLOITATION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200015162-20260613-2026-11-OT-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2026

Considérant le caractère récurrent des besoins saisonniers de l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Orient ;

Considérant la nécessité de permettre le recrutement d'agents contractuels afin d'assurer la continuité du service public touristique ;

Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Exploitation,

✓ **ÉMET UN AVIS FAVORABLE :**

- Au recours à des agents contractuels pour accroissement saisonnier d'activité afin d'assurer le fonctionnement de l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Orient.

Le conseil d'exploitation émet un avis favorable :

- Au recrutement d'agents contractuels dans la limite de trois emplois non permanents à temps complet ;
- Au rattachement des emplois à la filière administrative territoriale, cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
- À une rémunération fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
- À l'inscription des crédits nécessaires au budget de la régie ;
- À la transmission du présent avis au Conseil communautaire pour décision.

✓ **DIT :**

Que le présent avis sera transmis au président de la communauté de communes afin d'être soumis au conseil communautaire pour approbation.



Office de Tourisme de L'ORIENTE
Régie dotée de la seule autonomie
financière (SERVICE PUBLIC
ADMINISTRATIF)

DELIBERATION N°

2026-11-OT

DELIBERATION DU CONSEIL D'EXPLOITATION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200015162-20260613-2026-11-OT-DE

Accusé certifié exécutoire

OBJET : AVIS SUR LE RECOURS A DES AGENTS CONTRACTUELS POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE AU SEIN DE L'OFFICE DE TOURISME DE L'ORIENTE

NOMS & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
DIAGOLINI Jean Luc	L					
LOGIANI Olivier	O					
Corina Angeli	a					
BOITAU PAOLINI IVAN	a					
MEJORI Severin	S					
Alexandru Anthony	A					
Crispini Jean	J					

Fait et délibéré à Aleria, les jour, mois et an que dessus,

Le Président du conseil d'exploitation,

